



COMMUNIQUE DE PRESSE — 25.01.12



ASSISES DE L'ENERGIE DE DUNKERQUE : L'ADEME REAFFIRME SON ENGAGEMENT AUPRES DES COLLECTIVITES

A Dunkerque, du 24 au 26 janvier 2012, dans le cadre des Assises de l'Énergie, 7 nouvelles collectivités engagées avec l'ADEME dans la démarche Cit'ergie ont été mises à l'honneur pour la qualité de leurs politiques énergétiques. Lors de cet événement qu'elle co-organise pour la première fois aux côtés de la Communauté urbaine de Dunkerque, de la Métro de Grenoble et d'Energy-Cities, l'ADEME a présenté l'expérimentation « Maisons de l'Emploi et Développement Durable » menée dans 33 bassins d'emplois pour aider les territoires à saisir les nouvelles dynamiques d'activité générées par le Grenelle Environnement. Ces initiatives illustrent l'accompagnement qu'opère l'ADEME auprès des collectivités afin de les aider à passer de l'engagement à l'action environnementale.

Aider les collectivités à passer à l'action

Les collectivités ont un rôle central, à la fois d'acteur et de mobilisateur, dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement, avec à la fois des besoins et des capacités spécifiques. Pour répondre à leurs attentes et les aider à mobiliser les potentiels de leur territoire, l'offre de l'ADEME vers les collectivités en matière de politique climat - air - énergie s'articule autour de trois axes :

- **Analyser** : l'ADEME met à disposition des outils et des moyens financiers pour aider les collectivités à analyser la situation de leur territoire et définir des plans d'actions adaptés.
En pratique : quantification des émissions de gaz à effet de serre, élaboration d'une stratégie d'action avec les acteurs du territoire, élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial ([PCET](#)) ou encore évaluation du potentiel du territoire en matière de développement des énergies renouvelables.
- **S'organiser** : l'ADEME propose des formations, l'animation de réseau ou encore de partage d'expériences pour aider les collectivités à mettre en œuvre leurs actions.
En pratique : formations, mutualisation et partage d'expériences, mise en place de nouveaux services comme un [Espace INFO→ ENERGIE](#) ou un conseiller en énergie partagé, prise en main de méthode de travail pour conduire des projets complexes tel que Cit'Ergie ou Climapratric.
- **Agir** : l'ADEME met à disposition des outils méthodologiques et des soutiens financiers pour la concrétisation des actions sur le terrain.

En pratique : aides aux études de faisabilité, à l'animation ou à l'investissement.

Deux illustrations concrètes de la mobilisation des collectivités

Le label Cit'ergie : sept nouvelles collectivités labellisées en 2012

Le label Cit'ergie récompense pour 4 ans les collectivités qui s'engagent dans une politique énergie climat ambitieuse et durable grâce à un plan d'actions précis intégrant un dispositif d'évaluation continu. Cette démarche volontaire et structurante constitue **la porte d'entrée vers l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial**, qui sera obligatoire pour l'ensemble des collectivités (à l'exception des communes de moins de 50 000 habitants) d'ici le 31 décembre 2012.

Depuis sa mise en oeuvre en France en 2005, le label Cit'ergie reconnaît chaque année l'action de nouvelles collectivités en faveur de la maîtrise de l'énergie : **aujourd'hui 10 collectivités¹ sont labellisées et 30 collectivités² se sont engagées dans le processus de labellisation en France.**

Sept collectivités reçoivent le label Cit'ergie cette année : Besançon, Montmélian, Echirolles, Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, la Ville et l'Agglomération de Châtelleraut, la Communauté Urbaine de Dunkerque. La Ville du Neubourg, de la Communauté d'Agglomération de Niort, de la Ville et de l'agglomération de Chalon sur Saône, se verront remettre la reconnaissance CAP Cit'ergie qui récompense leur engagement sur la voie du label.

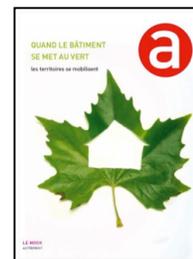
La cérémonie sera présidée par François Loos, Président de l'ADEME, Daniel Guillotin, Président de la Commission Nationale du Label et Pierre-Franck Chevet, Directeur Général de la Direction Générale de l'Energie et du Climat aux Assises de l'Energie le 26 janvier 2012.

Le projet « Maisons de l'Emploi et Développement Durable » : saisir les nouvelles dynamiques d'activité issues du Grenelle Environnement

L'ADEME et l'Alliance Villes Emplois ont mis en place dès 2008 l'expérimentation "Maisons de l'Emploi et Développement Durable" qui permet d'identifier les **besoins en emplois et en compétences des territoires pour la filière bâtiment**, et d'établir des plans d'actions adaptés à la réalité du terrain. Finalisé avec succès sur 3 territoires - Lille, Bayonne et le Grand Nancy - il a déjà mobilisé plus de 1 300 acteurs locaux et a été étendu à 30 autres Maisons de l'Emploi. Plus de 450 actions en projets ont été recensées à ce jour.

Véritable outil de pilotage, ce diagnostic a permis à l'ADEME et l'Alliance Ville Emplois d'élaborer des **plans d'actions portés au niveau local** afin d'apporter sur le terrain des réponses concrètes en adéquation avec les besoins des entrepreneurs locaux. Présents dans chaque territoire, des chargés de mission de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi avec l'engagement de la Maison de l'Emploi accompagnent professionnels, collectivités et grand public à chaque étape.

La naissance et le développement de ce dispositif inédit sont racontés dans un "mook" (magazine - livre) publié aux éditions Autrement : **"Quand le bâtiment se met au vert, les territoires se mobilisent"**. Cette publication encourage l'ensemble des territoires français à s'investir dans l'évolution nécessaire des compétences dans ce secteur, en donnant à voir **les études réalisées** sur les marchés locaux, **les plans d'actions** menés par chaque territoire et **les témoignages** des acteurs impliqués.



¹ Besançon, Echirolles, Montmélian, la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, Nantes, Rennes, la Communauté Urbaine de Dunkerque, la ville et l'agglomération de Châtelleraut, la Ville de Montbéliard..

² Liste accessible ici : http://citergie.ademe.fr/sites/default/files/france-citergiedec-2011-bd_0_0.jpg

L'ADEME aux Assises de l'Energie :

Mercredi 25 janvier :

16h30 - 17h30 : forum "CLIMAGRI, un outil pour construire la stratégie agricole locale d'un territoire bas carbone"

Jeudi 26 janvier :

9h30 - 11h15 : table-ronde "Maîtrise de l'énergie, EnR et territoires"

11h15 - 11h50 : Remise des labels Cit'ergie

Pour en savoir plus :

- Offre de l'ADEME à destination des collectivités : www.ademe.fr/collectivites
- Label Cit'ergie : <http://www.citergie.ademe.fr/>
- Expérimentation "Maisons de l'Emploi et Développement Durable" : <http://www.ademe.fr/hdocs/publications/lettre/av33/index.htm>

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr